



Les Amis de la Grande Maison

12, route de Bonneville

74130 CONTAMINE-sur-ARVE

Tél. : 04 50 36 51 71

andree.blanc@lesamisdelagrandemaison.com

bboccard@lesamisdelagrandemaison.com

<http://www.lesamisdelagrandemaison.com>

<http://www.fresques-chapelle.com>

Bulletin semestriel n° 31 (2012)

Rédaction : Andrée Blanc

Relecture : Jacky Bernard

Pour l'année 2012, nous présentons nos vœux les plus sincères de bonne santé, joies, bonheur, prospérité, succès, la réalisation de tous vos désirs...

Assemblée générale exercice 2011 :

Elle se déroula au château de Villy, le 20 janvier 2012.

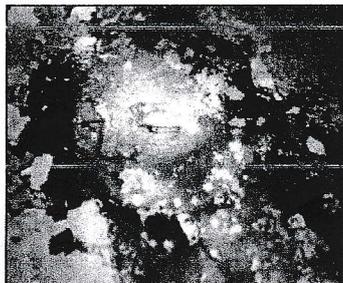
Comme à l'accoutumée, la réunion débuta par des remerciements bien mérités : à Marie Thérèse, secrétaire efficace, responsable du théâtre ; Bernard, vice-président dynamique toujours disponible, gère efficacement site Internet, informatique, sonorisation ... photographe, acteur, manœuvre à l'occasion ; Monique, trésorière, malgré un emploi surchargé tient un rôle dans une pièce de théâtre ; Emmanuel, consciencieux vérificateur de nos comptes ; Christine, Emma, Jacky, Daniel et Anny, Michel, Nicole, Mireille, Joël qui se sont investis énergiquement, notamment dans le théâtre, et pour les uns, dans d'autres manifestations ; Georges et Isabelle, adhérents toujours souriants, toujours partants et efficaces.

Activités 2011 – 1^{er} semestre (commentées dans notre bulletin n° 30):

- 21 janvier 2011 : théâtre édition 2010, à Pers-Jussy,
- 23 janvier : théâtre à Bonne,
- 15 avril : conférence « La contrebande en Savoie » commentée par Jérôme Phalippou, au château de Villy.
- 23 avril : promenade pédestre à la crête des Voirons.
- 22 mai : exposition à la rencontre généalogique, organisée par le CGS à Sévrier.
- 4 et 5 juin : exposition à la verrerie de Thorens.

Activités 2011 (2^{ème} semestre) :

Le 1^{er} octobre : Nous eûmes le bonheur et l'honneur de pouvoir faire visiter la chapelle des Barnabites à 51 personnes membres de l'Académie Salésienne. Nous remercions vivement Monsieur Braneyre – responsable de l'Immobilier de la Région Rhône-Alpes - qui nous a donné l'autorisation pour cette visite exceptionnelle.



~ Partie de la fresque apparaissant sous le badigeon enlevé partiellement. (Sondages effectués en 1999, par Mesdames Guilloud et Lehrmann, restauratrices d'œuvres d'art) ~

Le 2 octobre : comme chaque année (depuis 10 ans), nous participâmes à la fête de la Saint Bruno, organisée par l'association du même nom. Une file d'attente se profilait devant le stand où nous confectionnions des beignets aux pommes-de-terre ou sucrés aux pommes.

De nombreuses personnes visitèrent l'église dédiée à Sainte Foy ; l'exposition rappelant les relations qui existèrent jadis entre la Savoie, Contamine et le Pays de Galles attira également beaucoup de curieux.

Le 23 octobre : L'exposition à Cran Gevrier au Forum des « Marmottes de Savoie » fut présentée par Georges et Isabelle, au nom des « Amis de la Grande Maison ».

Les pièces de théâtre populaire suivantes furent jouées plusieurs fois en 2011 :

- Nanard, le roi du pinard, de Larose.
 - Une cure de tout repos, d'Alain Danif.
1. le 29 octobre, à la salle polyvalente d'Arthaz au profit du club de foot de cette commune,
 2. le 19 et le 20 novembre à Contamine-sur-Arve,
 3. le 27 novembre, à l'Armée du Salut, à Mornex,
 4. le 4 décembre à la « Maison de Famille du Genevois, à Collonges ».



~ La gaité règne dans la petite troupe des « Amis de la Grande Maison ».

(photo Bernard Bocard, octobre 2011) ~

Nous nous sommes réunis, notamment les 1^{ers} mardis de chaque mois.

Nous avons créé un site : fresques-chapelle.com

Un nouveau dépliant est prêt pour l'imprimeur.

Projets pour 2012 :

A la « Maison de Famille du Genevois » à Collonges, nous ne jouerons que « Nanard, le roi du pinard » le 5 février.

Malheureusement nous ne pourrons honorer les engagements que nous avons pris auprès de la commune de Bonne et de l'association « Pers-Jussy d'hier et d'aujourd'hui », pour des raisons de santé de l'une des « actrices ». (meilleurs vœux de rétablissement à elle).

Le 14 avril : **promenade pédestre** le long des berges de l'Arve agrémentée par une petite collation au retour. Les détails seront communiqués par voie de presse, en temps opportun.

Le 20 avril, à 20 heures, au château de Villy, nous vous proposons une **conférence** animée par Juliette Chatel, sur l'étymologie des noms de nos **lieux-dits**. Merci de bien vouloir nous communiquer les noms des champs, des hameaux qui sont susceptibles de nous intéresser, avant qu'ils ne disparaissent complètement de nos mémoires. L'entrée est libre.

Le 21 avril, nous participerons à une **journée généalogique** à Chêne-Bougeries.

La 16^{ème} **rencontre Généalogique** des Pays de Savoie se tiendra à Combloux, salles des fêtes de l'Office de Tourisme, le dimanche 24 juin 2012. Il est temps de préparer un tableau à exposer.

La salle polyvalente de Contamine-sur-Arve a été réservée pour le **théâtre 2012**. Ce sera les 17 et 18 novembre. Suite à un sondage effectué en 2011, sera servie peut-être une « sauce coffe » au lieu de la choucroute habituelle.

D'ores et déjà, nous recherchons les sketches, afin de commencer les répétitions.

La date et le parcours d'une promenade pédestre « découverte de notre patrimoine local » ne sont pas encore définis. Serait incluse une visite commentée de la chapelle de Loëx.

Aux prochaines vendanges, une **excursion en car** pourrait nous emmener à Lutry, le retour s'effectuerait en bateau. Des renseignements complémentaires seront communiqués dans notre bulletin suivant et par voie de presse.

Michel a proposé notre participation à la « **nuît des églises** », le 7 juillet 2012.

Le 28 octobre, nous pourrions participer au **forum** organisé par l'association « Les Marmottes de Savoie », à Cran-Gevrier.

Comme chaque année, nous nous réunirons chaque 1^{er} mardi du mois, sauf en février et en août, nous continuerons les recherches, nous enrichirons les sites Internet, etc., nous participerons à la rédaction du Petit Colporteur, édité par Racines en Faucigny.

Présentés par Monique, les comptes de l'exercice 2 011, présentent un solde légèrement positif.

L'Assemblée Générale s'est terminée par le vin chaud et des boissons fraîches accompagnant les « épognes ».

Dans la foulée, les membres du Conseil d'administration, en aparté élurent les personnes qui composeront le bureau pour cette année 2012 :

Andrée Blanc, présidente, Bernard Boccard, vice-président, Marie-Thérèse, secrétaire, Jacky Bernard, secrétaire adjoint, Monique Bernard, trésorière.

Font également partie du Conseil d'administration :

Georges Basaldella, Isabelle Basaldella, Emma Bernard, Georges Gay, Hélène Gay, Michel Grindatto, Michel Pessey Magnifique, Christine Tardy, Daniel Vaisse.

RECHERCHES :

Les Archives sont une source inépuisable de documents sur tous les sujets. Notre rôle est d'être intéressé notamment par les événements, les épisodes authentiques du passé local qui rejoint automatiquement la grande Histoire. Nous pouvons trouver des témoignages dans les dépôts d'Archives départementales, nationales, cantonales, communales, presbytérales, mais aussi dans des actes privés... Des récits verbaux peuvent provoquer une envie, une idée de rechercher (aux archives !) des documents véridiques.

J'ai commencé à classer les papiers que j'ai recueillis par bribes, au hasard, ou dans un but précis, pour une publication par exemple, ou simplement par curiosité.

Ce classement est provisoire, mais me semble utile pour préparer une histoire de Contamine. Certains fichiers comportent une documentation importante, d'autres ne possèdent que quelques feuillets, voire un seul.

Il me paraît impossible que personne n'ait rangé dans un tiroir, au grenier... une photo, un document, un objet... qui serait susceptible de nous aider ou d'être le point de départ d'une recherche plus approfondie.

Pêle-mêle, différents sujets qui demandent à être complétés :

Château de Villy, traces d'un château à Findrol (une seule mention),

Bâtiments communaux, syndics, maires, regrattiers, pompiers, conscrits, artistes, maisons, commerces, moulins, tuilière, fabriques, fabrique cotonnades, fruitières et câble Perraz - La Perrine, cadastres, lieux-dits, cultures, transports (bac, diligences, tram...), travaux communaux, Arve et rivières, fontaines, écoles et enseignants, guerres, incendies, catastrophes, legs, procès...

Recensements, notaires, familles nobles (de Vidomne, de Villy, de Faucigny, de Sales, de Clermont, de Thoire, de Roget de Cevin, barons de Contamine...), les sœurs, les affranchissements, métiers, émigrations, occupations françaises et espagnoles, santé, épidémies, faits-divers, distractions...

L'Église, les couvents et leurs occupants : Prêtres, Clunisiens, Barnabites, Rédemptoristes, Ecole d'agriculture...

Que les personnes qui nous prêteront des documents, des photos... soient remerciées.

FRUITIERES à CONTAMINE-sur-ARVE

Un long article sur ce sujet paraîtra dans le prochain « Petit Colporteur » :

Les mentions des fruitières à Pouilly et à La Perrine apparurent en 1851. Dans la matrice des contributions foncières, la fruitière de La Perrine n'avait qu'une seule ouverture en 1886. Les bâtiments ont été construits en 1881, et restaurés en 1926 en ce qui concerne Pouilly.

La fruitière et la porcherie de La Perrine ont été bâties en 1924. Le câble Perraz-La Perrine a fonctionné de 1926 à 1971. (Archives Départementales Haute-Savoie) :

Il est mentionné deux réservoirs, alimentant en eau potable, l'un la fruitière de Pouilly, l'autre la fruitière de La Perrine.

(Archives Départementales de Haute-Savoie : 2 O 772 - 7 M 49)

Connaissez-vous l'emplacement de ces réservoirs d'eau ?

Règles générales, figurant en couverture du « carnet de la fruitière » (document privé) :

Article premier — Le lait livré pour l'industrie laitière doit être la production naturelle des vaches en bonne santé.

Art. 2. — La traite sera faite matin et soir, à une heure déterminée à l'avance pour chaque mois, et avec les plus grands soins de propreté.

Art. 3. — On doit toujours se servir pour la traite et le transport du lait d'ustensiles en parfait état de propreté.

Art. 4. — La traite de chaque vache sera faite à fond ; le lait sera ensuite mélangé, et, s'il y a lieu, prélevé le nécessaire du ménage sur la totalité du lait obtenu.

Art. 5. — La traite du lait terminée, il devra parvenir sans retard au lieu de réception habituel.

Art. 6. — Le lait doit être livré matin et soir, pur, sain et entier, sans addition ou soustraction quelconque et sans avoir été passé ou écoulé au tamis.

Art. 7. — Afin d'avoir une marche régulière et constante dans chaque Société fruitière, les fournisseurs de lait devront assister à toute revue ou épreuve de lait jugée nécessaire, et ils seront tenus de présenter leur lait comme au coulage habituel. En cas d'accident, ils devront produire des preuves à ce sujet.

Art. 8. — Il est expressément défendu de livrer du lait autre que celui de vache. Tout lait reconnu impropre à la fabrication exercée dans la fruitière, provenant de l'état de la vache, sera refusé.

Art. 9. — Il est expressément défendu d'apporter à la fruitière :

1° Le lait provenant de vaches ayant fait le veau, qu'après le huitième jour inclus ;

2° Le lait mélangé de deux traites à la fois, sans autorisation ;

3° Le lait traité avant l'heure fixée et ayant déjà subi un repos ;

4° Le lait dont la traite précédente n'a pas été faite à l'heure réglementaire par suite de l'absence des vaches ;

5° Tous les laits qui laissent à désirer au point de vue naturel. Ces laits pourront néanmoins être présentés à l'acheteur, qui pourra les accepter ou les faire refuser.

Art. 10. — Il est expressément défendu de se servir d'ustensiles malpropres pour la traite et le transport du lait, de garder du lait au repos, sauf pour celui du ménage qui devra être consommé en nature dans un délai d'une traite à une autre.

Art. 11. — Aucun sociétaire ou fournisseur de lait ne pourra se soustraire à la traite de confrontation du lait d'étable en cas de soupçons de fraude ou autres.

Art. 12. — Afin de réprimer sévèrement et équitablement les fraudes de lait toujours de plus en plus nombreuses, les contrôles ou vérifications ne pourront être faits que par les autorités qui ont qualité pour opérer des prélèvements, en vertu du Décret du 31 juillet 1906, portant règlement d'Administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905, sur la répression des fraudes.

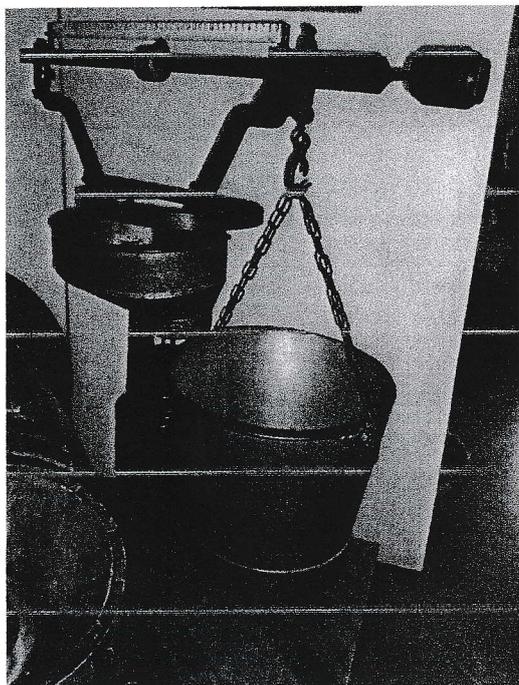
Art. 13. — Indépendamment des peines correctionnelles, les délinquants seront tenus de payer à l'acheteur, à titre de dommages, la somme désignée selon les données énoncées ci-après : cinquante francs par cent grammes d'eau et cent francs par vingt grammes d'écémage, selon le pourcentage de fraude annoncé par l'analyse officielle.

Art. 14. — La totalité de la traite de saisie d'échantillons seule servira de base. En cas de destruction partielle du lait de cette traite, la traite précédente et correspondante la remplacera d'office.

Art. 15. — Pour les dommages causés par le lait livré dans des ustensiles malpropres, les délinquants seront tenus également de payer à l'acheteur la somme de cinquante centimes par cent grammes de lait livré à la traite de constatation de malpropreté.

Art. 16. — Le présent règlement ne sera applicable que pour les acheteurs qui en feront mention sur les conventions d'achat de lait. Signé par tous les Fournisseurs qui auront spécifié que le règlement du Syndicat des Fromagers de la Haute-Savoie leur sera applicable.

~ Appareil de pesage du lait ~
~ Musée Paysan, Viuz en Sallaz ~



Les fruitières qui ne fonctionnent que 6 mois de l'an, viennent de fermer au 1^{er} novembre. Celles qui traitent à forfait la vente et la fabrication pour tout le produit en fromage des semestres, commencent à liquider les comptes et à recevoir leurs premiers dividendes. Nous donnerons prochainement le produit exact du résultat de toutes.

En attendant cette notice si intéressante pour notre agriculture et les phases qui l'attendent, nous pouvons dire avec certitude que la petite commune de Contamine-sur-Arve, peuplée de 800 habitants environ, et dont le territoire, occupé par des vignobles, n'est pas très grand, aura vendu et réalisé en fromage pour le capital d'environ 7400 francs.

Outre ce produit aliéné, il est resté chaque jour, pendant les 6 mois de l'association de mai à novembre inclusivement, les 2^e et 3^e produits prélevés sur la fabrication du fromage, savoir : le *beurre* et le *sérac*.

On sait que dans un ménage ordinaire le beurre et le sérac obtenus le jour de la fabrication, suffisent à sa consommation pour attendre le tour du rôle à venir. Le capital de 7400 francs est donc, pour ainsi dire, un bénéfice net, réparti et gagné dans la plupart des ménages associés.

En 1927, la fruitière de Pouilly fait l'acquisition d'une étuve « *Lacto-fermentateur* » de Dinkelmann. Cet appareil destiné à rechercher les laits altérés ou vicieux, se compose d'un récipient à bain-marie, chauffé par une lampe à esprit de vin. On place dans ce bain des éprouvettes contenant chacune un échantillon des laits à vérifier. On maintient la température à 40°.

Au bout de quelques heures, les échantillons anormaux laissent apparaître des morceaux de caillé d'une nature toute particulière, difformes et d'odeur rebutante et une crème à surface convexe, boursouflés par de nombreuses bulles de gaz. On arrive ainsi à connaître le fournisseur du lait malsain. Puis on répète l'opération sur des laits fournis par chaque vache de l'étable fautive et on finit par trouver la vache dont le lait doit être exclu.

Source : Briot - *Economie sur l'économie alpestre* - Berger-Levrault, Paris 1896, aux Archives Départementales de Haute-Savoie - cote : Livres 4117.

POSSESSEURS DE BÂTIMENTS EN 1851

Relevé sur une feuille volante trouvée en mairie de Contamine :

- Fallion Françoise, femme de Decroux François : moulins, deux battoirs à chanvre, à La Perrine.
- Thabuis Emmanuel : habitation et atelier de tisserand, à Findrol.
- Gorin Antide Désiré, les frères Nier-Maréchal Laurent et Philippe, associés : un moulin à huile, Chez Périllat (lieu-dit actuel : Chez Gorin).
- Decroux Louise, femme de Gavard François : local loué pour une fruitière, à Pouilly (maison A. Montfort).
- Dufresne Louis, médecin, domicilié à Fillinges : un cellier à Contamine.
- Gaveyron Guillaume, feu Jean-François : une chambre servant d'atelier de tisserand, à La Perrine.
- Verdan François et Jean-François, feu Maurice : une pièce au rez-de-chaussée destinée à une fromagerie, à La Perrine.
- Verdel Louis, feu Jean-Claude : forge et boutique, au Chef-lieu.

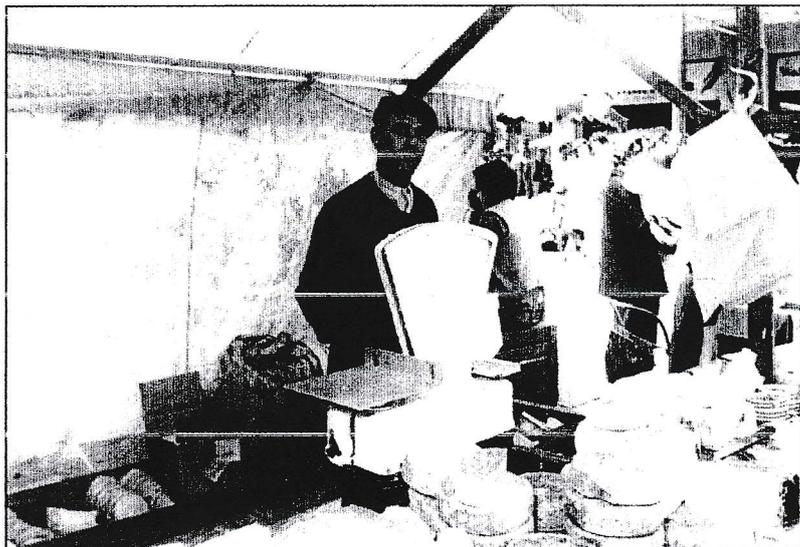
1. Vente de fromages sur le marché d'Annemasse, en mai 1953, par Charles Donner, habitant

Pouilly.

2. Ida et Françoise Naly, coquetières de Pouilly, au marché de Genève en 1930.

3. Françoise Naly à Genève en 1930.

1



2

3



HAMEAUX et LIEUX-DITS

Nous aurons le plaisir d'accueillir Juliette Chatel, le 20 avril au château de Villy. Elle animera une conférence sur la toponymie, l'étymologie des noms de hameaux et lieux-dits. Vous êtes tous conviés, ainsi que vos amis et connaissances.

L'entrée est libre.

Les lieux dits ne sont pas forcément habités, mais tous ont une histoire, font partie de l'histoire de la commune, de notre propre histoire.

Après avoir recensé environ 150 lieux-dits, nous en avons localisés une grande partie sur une carte de Contamine, qui sera exposée, lors de cette conférence.

Nous les avons classés par hameaux : Findrol, Pouilly, La Grangeat, Perraz, Chef-Lieu, La Perrine. Une trentaine d'entre eux cités dans des actes, n'ont pas pu être localisés :

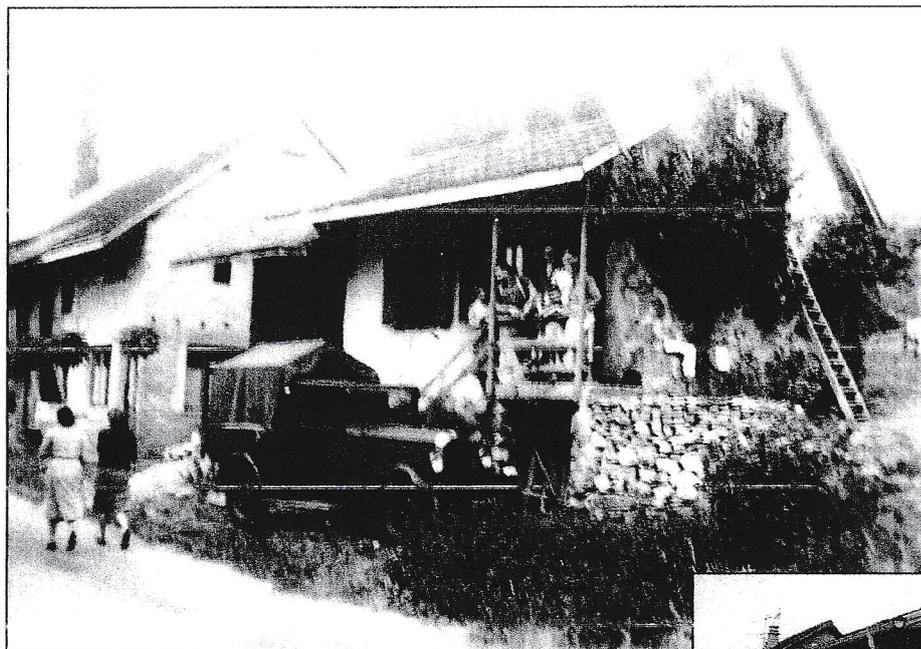
Champ Maingon, Champ Mignon, Claiset, Clos des Moines, Couesson, La Bâle, la Bauche, la Jointe, Lairy, le Pralet, l'Echoz,

les Combettes, les Croses, les Jelons, les Lombardes, les Moreillets, les Plagnes, les Revais, les Uches, Navalv ou Navalv,

Nicodet ou Nicodex, Pierre des Corps, Pré Chambeux, Pré Vieux, Quaffon, Tranche-Ros, Vers la Bize.

Si vous localisez ces lieux-dits, merci de bien vouloir nous indiquer l'endroit où ils se trouvent. Nous vous en remercions vivement.

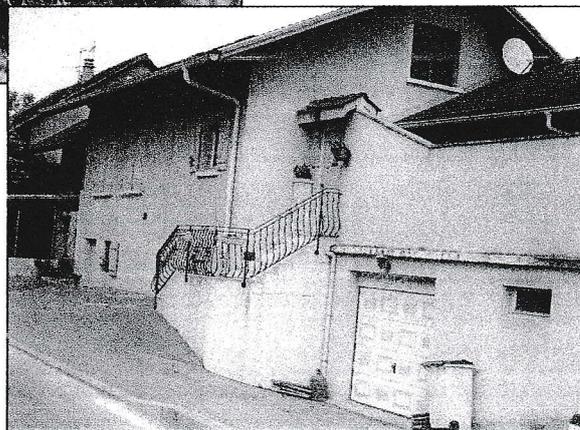
Andree.blanc@lesamisdelagrandedemaison ou 04 50 36 51 71.



*La Perrine
Maison habitée
autrefois par une
famille Deperraz*

← *Hier*

Aujourd'hui →



SERVICE POSTAL :

CONTAMINE SUR ARVE



Relevant de Bonneville, le bureau de distribution communale des dépêches a été créé vers 1841. Le premier cachet « CONTAMINE SUR ARVE » fut apposé sur les courriers jusqu'en 1849, le deuxième jusqu'au rattachement de la Savoie à la France et le troisième à partir de 1860.

Recueilli dans les délibérations du Conseil municipal du 15 janvier 1831 :

Gaspard Brasier fut pedon sous le précédent gouvernement (municipalité) et a continué sous ce gouvernement actuel, tout cela sans délibération. Cet état irrégulier ne pouvant subsister, le Conseil nomme ledit Brasier pour continuer son exercice, à la satisfaction générale.

9 avril 1843 :

Nomination d'un pedon communal pour Contamine, Marcellaz, Faucigny et Peillonex. Jean-Baptiste Cornut refuse, Pierre Gavillet accepte.

16 juin 1844 :

Pierre Gavillet, pedon demande une augmentation de salaire. Il est porté à 104 livres par an. Deux fois par semaine, il doit aller prendre les dépêches la veille du départ et rendre compte au retour à Monsieur Cornut. Les particuliers payent un sou par lettre.

20 juillet 1849 :

Remplacement de Monsieur Cornut décédé, par Etienne Pelloux, pour la distribution des lettres.

26 mai 1886 :

Il y a deux ans, le courrier chargé du service des dépêches de Bonneville à Annemasse fut supprimé, occasionnant une grande perturbation. Les dépêches reçues aujourd'hui à Contamine éprouvent un à deux jours de retard par rapport à l'ancien service. Le courrier qui partait de Bonneville à 5 heures du matin, arrivait à Contamine vers 6 heures et étaient immédiatement distribués. Maintenant, le courrier part vers les 4 ou 5 heures du soir, passe par La Roche, arrive au bureau de Contamine l'après-midi, et n'est par conséquent distribué que le lendemain matin. Ces retards regrettables paralysent la marche des affaires administratives et particulières et souvent, sont la cause de pertes importantes.

Pour remédier à cet état de choses, on pourrait avoir recours à un service public qui existe actuellement de Bonneville à Genève. La deuxième voiture arrive à Contamine à 9 heures du matin.

Reconnaissant l'exactitude des faits cités dans cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité délibère qu'il y a lieu d'apporter une amélioration au service des dépêches, soit par l'établissement de l'ancien courrier, soit par tout autre moyen, prie Monsieur le Préfet de transmettre la présente délibération à l'administration des postes et de bien vouloir l'appuyer d'un avis favorable...

Sommaire (projets 2012) :

14 avril, 13 h.30 :	balade pédestre, berges de l'Arve,
20 avril, 20 h. :	conférence lieux-dits, Villy,
21 avril :	expo. généalogique, Chêne-Bougeries,
24 juin :	expo. généalogique, Combloux,
7 juillet :	nuit des églises (événement national),
28 octobre :	expo. forum des « Marmottes de Savoie », Cran Gévrier,
17 et 18 novembre :	théâtre, salle polyvalente, Villy.
Réunions :	1 ^{er} mardi de chaque mois, château Villy.
Automne (date non arrêtées) :	
	excursion en car : Lutry,
	balade pédestre : Loëx (chapelle).